Instructions: Questionnaire Banques LCB/FT-P-C 2025

Le présent document fournit les définitions et les instructions permettant à une entité autorisée de remplir le questionnaire d'évaluation du risque en matière de LCB/FT-P-C.

Cinq onglets sont à remplir :

1) Risque lié au client ;
2) Risque lié aux produits services et opérations ;
3) Risque lié au canal de distribution ;
4) Contrôles et qualité des mesures d'atténuation du risque ;
5) Signataires.

Le questionnaire peut être soumis incomplet à condition que toutes les informations du dernier onglet soient fournies, avec mention de la raison de la soumission incomplète. Le fait de ne pas fournir des informations requises peut entraîner une surveillance renforcée ou d'autres mesures.

Les points suivants s'appliquent à toutes les questions, sauf indication contraire :

- Les réponses doivent inclure l'ensemble des produits ou des services offerts aux clients qui entrent dans le cadre du champ d'application de la réglementation LCB/FT-P-C en vigueur à Monaco.
- La période de déclaration s'étend du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- Les questions relatives au nombre de clients comprennent les clients actifs à la fin de la période de déclaration et les clients qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.
- L'expression « clients uniques » signifie que, quand bien même un client aurait plusieurs comptes, il doit être néanmoins considéré comme un seul et même client.
- Les questions relatives au nombre ou à la valeur des transactions se rapportent aux activités réalisées au cours de la période de déclaration.
- Les questions liées au nombre ou à la valeur des transactions effectuées par et pour le compte de clients doivent saisir les cas où l'entité déclarante (1) prépare des transactions pour les clients et les cas où l'entité déclarante (2) effectue des transactions pour le compte de clients.
- Toutes les questions pour lesquelles les entités déclarantes devront fournir des valeurs monétaires nécessitent une réponse en EUR. Seules les questions portant sur la valeur sont indiquées par le symbole monétaire € dans le questionnaire.
- Pour toutes les questions nécessitant des réponses incluant une répartition par pays, les réponses doivent être conformes à la norme ISO 3166 ou se faire à l'aide de la fonction « Bulk-paste » en utilisant les noms des pays, ou les codes ISO 2-alpha, 3-alpha, ou numérique. Un lien vers les noms de pays et les codes acceptables est disponible par le biais de la fenêtre popup de la fonction « Bulk-paste ». Cette fenêtre est accessible pour les questions accompagnées du symbole ⓘ.
- Si la nationalité, la résidence ou toute autre répartition demandée est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
- Pour les questions relatives aux types d'entité juridique/de profession et aux types de classification des entreprises, les systèmes de codes INS ou NACE peuvent être utilisés, ou des systèmes de codes équivalents. Pour les questions relatives aux types de classification, mais non spécifiées par le système de classification sectorielle de l'entité, veuillez-vous référer aux pratiques sectorielles en vigueur.
- Les réponses fournies dans l'enquête doivent concerner uniquement l'entité déclarante et ne doivent inclure aucun total de groupe.
- Si les données ne sont pas disponibles, veuillez ne pas entrer « 0 », laissez ce champ vide et indiquez la raison pour laquelle elles sont incomplètes. N'entrez « 0 » que lorsqu'il n'y a aucune activité de cette nature.

Sommaire

Glossaire **5**

Instructions, Inherent Risk **9**

1 Risque lié au client 9

1.1 Récapitulatif des clients 9

1.2 Flux de fonds 10

1.3 Récapitulatif des comptes 10

1.4 Actifs sous gestion 12

1.5 Distinction des types de clients 13

1.6 Clients – Personnes physiques 14

1.7 Clients – Personnes Morales 15

1.8 Clients – Sociétés étrangères à vocation commerciale 15

1.9 Clients – Sociétés étrangères à vocation patrimoniale 15

1.10 Clients - Trusts 16

1.11 Clients - Associations 16

1.12 Clients – Autres constructions juridiques 16

1.13 Clients – Compagnies d'assurance 17

1.14 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI) 17

1.15 Personnes politiquement exposées (PPE) 18

1.16 Nationalités secondaires 19

1.17 Avocats et autres professions juridiques 20

1.18 Comptables et auditeurs 20

1.19 Actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne 21

1.20 Émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur 21

1.21 Agents Immobiliers 21

1.22 NMPPP 21

1.23 Prestataires de services aux trusts et aux sociétés 21

1.24 Single-Family Offices et Multi-Family Offices 21

1.25 Structures de propriété plus complexes 22

1.26 Sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces 22

1.27 Cartes Prépayées 22

1.28 Art and Antiquités 23

1.29 Import-Export 23

1.30 Biens de grande valeur 23

1.31 OBNL 24

1.32 Casinos / Jeux d'argent 24

1.33 Bâtiment / développement immobilier 24
1.34 Industries extractives (ex. industrie du pétrole et du gaz) 24
1.35 PSAV 25
1.36 Défense / Armes 26
1.37 Activités liées à la navigation de plaisance 27
1.38 Agents et intermédiaires sportifs 27
1.39 Gestion de fonds 27
1.40 Société holding 27
1.41 Commissaires-priseurs 28
1.42 Concessionnaires de véhicules automobiles 28
1.43 Gouvernement et du secteur public 28
1.44 Vente d'avions ou l'affrètement de jets privés 28
1.45 Transport 29
1.46 Retours et commentaires 29
2 Risque lié aux produits, services et opérations 29
2.1 Paiements directs avec les clients – Chèques 29
2.2 Paiements directs avec les clients - Transferts électroniques 29
2.3 Paiements directs avec les clients - Espèces 30
2.4 Paiements directs avec les clients - Récapitulatif 30
2.5 Monnaies virtuelles 31
2.6 Services proposés 31
2.7 Prêts 33
2.8 Retours et commentaires 33
3 Risques liés au canal de distribution 33
3.1 Identification 33
3.2 Entrée en relation 34
3.3 Structure 36
3.4 Relations clients rejetées 37
3.5 Opérations rejetées ou bloquées 38
3.6 Relations clients résiliées 38
3.7 Commentaires et retours 39
Instructions, Controls 40
Contrôles 40
1.1 Structure 40
1.2 Politiques et procédures 40
1.3 Gouvernance 41
1.4 Conformité et violations 43
1.5 Formation 43

1.6 CDD – Mesures de vigilance 45
1.7 Mesures de vigilance renforcée 48
1.8 Évaluations des risques 49
1.9 Audit / Contrôles 50
1.10 Opérations en espèces 50
1.11 Surveillance 51
1.12 Surveillance - prospects rejetés 52
1.13 Surveillance - d'opérations de clients bloquées/rejetées 52
1.14 Surveillance - relations clients résiliées 53
1.15 Conservation des informations 54
1.16 Sanctions financières ciblées 55
1.17 Personne politiquement exposée (PPE) 59
1.18 Déclarations d'opérations suspectes 60
1.19 Commentaires et retours 61
Instructions, Signatories 62
Signataires 62

Glossaire

Termes	Définition
AMSF	L'Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et la corruption. https://amsf.mc (Auparavant SICCFIN)
Association	Aux fins de ce questionnaire, une association est une organisation librement constituée (groupe comptant des membres) et ayant acquis une personnalité juridique. Cela inclut le fait d'ouvrir un compte bancaire, de conclure des contrats, de comparaître devant les tribunaux, d'acheter des biens et de recevoir des dons. C.f. la loi monégasque n° 1.355 datée du 23/12/2008 pour les associations déclarées. Les associations comprennent également les associations étrangères jouissant d'une capacité d'action similaire, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire.
BC/FT-P-C	Blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et corruption
Bénéficiaire effectif	Le bénéficiaire effectif est défini dans l'article 21 de la Loi n. 1.362 du 03/08/2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption - la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent le client ; ou - la ou les personnes physiques, pour lesquelles une opération est effectuée ou une activité est exercée ; ou - la ou les personnes physiques qui exercent en dernier lieu un contrôle effectif sur une personne morale ou une construction juridique.
Biens à double usage	Un bien à double usage désigne un bien, y compris un logiciel ou une technologie, susceptible d'avoir une utilisation tant civile que militaire. Cela inclut les biens pouvant contribuer à la conception, au développement, à la production ou à l'usage d'armes chimiques ou biologiques ou à leur livraison. Cela comprend tous les biens pouvant être utilisés à des fins non-explosives ou pouvant permettre la fabrication d'armes nucléaires ou tout autre dispositif nucléaire explosif.
CDD	Mesures de vigilance à l'égard de la clientèle (Customer Due Diligence)
Client	Le terme client désigne une personne physique ou une personne/entité morale avec laquelle l'entité déclarante entretient une relation d'affaires ou pour laquelle l'entité déclarante a effectué une transaction occasionnelle. Dans ce contexte, le terme « clients » fait référence à tous les clients existants avec lesquels l'entité a eu une relation d'affaires au cours de la période de déclaration, y compris les clients occasionnels (walk-in) et les clients qui ont bénéficié de services au cours de la période de déclaration. Sont désignés comme clients ceux qui ont bénéficié d'un produit ou d'un service entrant dans le champ d'application de la réglementation LCB/FT-P-C.
Client privé très fortuné (UHNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme « client privé très fortuné » désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Compte actif	Concerne uniquement les clients qui sont actifs pendant la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration.

Termes	Définition
Construction juridique	Relation établie au moyen d'un contrat entre deux ou plusieurs parties qui n'entraîne pas la création d'une personnalité juridique comme les trusts ou autre constructions similaires. Parmi les exemples de constructions similaires (aux fins de la LCB/FT-P-C) on compte la fiducie, le treuhand et le fidéicommis.
Correspondance bancaire	La correspondance bancaire désigne la fourniture de services bancaires par une banque en tant que « correspondant » à une autre banque en tant que « client », y compris la mise à disposition d'un compte courant ou d'un autre compte de passif et la fourniture des services qui y sont liés, tels que la gestion de trésorerie, les transferts internationaux de fonds, la compensation de chèques, les comptes « de passage » et les services de change.
CRF	Cellule de renseignement financier
DBT	Direction du Budget et du Trésor de Monaco
Gouvernement/secteur public	Le gouvernement/entité publique est une organisation ou un organisme fournissant des services au public au nom du gouvernement ou d'une autre entité publique.
Groupe de clients privés très fortunés (UHNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme « groupe de clients très fortunés » désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Groupe de particuliers fortunés (HNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme « groupe de particuliers fortunés » désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Haute direction	La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de BC/FT-P-C et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration.
Haute direction	La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration.
Institutions financières	On entend par « institution financière » toute personne physique ou morale qui exerce à titre professionnel une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes pour ou au nom et pour le compte d'un client : 1. Acceptation de dépôts et autres fonds remboursables du public. 2. Octroi de prêts. 3. Crédit-bail financier. 4. Services de transfert de fonds ou de valeurs. 5. Émission et gestion de moyens de paiement (par exemple, cartes de crédit et de débit, chèques, chèques de voyage, mandats et traites bancaires, monnaie électronique). 6. Garanties et engagements financiers. 7. Opérations d'achat ou de vente : (a) d'instruments du marché monétaire (chèques, effets, certificats de dépôt, produits dérivés, etc ;) (b) d'opérations de change ; (c) d'instruments de change, de taux d'intérêt et d'indices ; (d) de valeurs mobilières ; (e) d'opérations à terme sur marchandises.

Termes	Définition
	8. Participation à des émissions de titres et la fourniture de services financiers liés à ces émissions. 9. Gestion de portefeuilles individuels et collectifs. 10. Conservation et administration de liquidités ou de titres liquides pour le compte de tiers. 11. Investir, administrer ou gérer de toute autre manière des fonds ou de l'argent pour le compte de tiers. 12. Souscription et placement d'assurances-vie et d'autres assurances liées aux investissements. 13. Opérations de change d'argent et de devises.
LCB/FT-P-C	Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et la corruption
Nationalité principale	Aux fins de ce questionnaire, une personne ayant plusieurs nationalités doit être déclarée comme ayant une nationalité principale, qui doit être basée sur l'ordre suivant : nationalité du pays de naissance, nationalité du pays de résidence, autre nationalité.
NMPPP	Les négociants en métaux précieux et pierres précieuses
Non-résident	Aux fins du ce questionnaire, un non-résident est une personne physique qui n'est pas de nationalité monégasque et qui n'a pas de résidence à Monaco.
Opérations occasionnelles	Toute opération autre que celles effectuées dans le cadre d'une relation d'affaires établie.
Organisation à but non-lucratif (OBNL)	Le terme organisation à but non-lucratif (OBNL) désigne une personne morale, une construction ou une organisation dont l'activité principale consiste à collecter ou à distribuer des fonds à des fins charitables, religieuses, culturelles, éducatives, sociales ou fraternelles, ou pour la réalisation d'autres types de « bonnes œuvres ».
Particulier fortuné (HNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme « particulier fortuné » (HNWI) désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Personne morale	Le terme « personne morale » désigne toute entité qui n'est pas une personne physique et qui peut établir une relation client permanente avec une institution financière ou posséder des biens. Il peut s'agir de sociétés, d'organismes, de fondations, d'instituts, de partenariats, d'associations et d'autres entités similaires.
PPE Personne politiquement exposée	Les PPE sont des individus qui sont ou ont été chargés, au niveau national ou à l'étranger, de fonctions publiques importantes, par exemple, des chefs d'État ou de gouvernement, des politiciens de haut rang, des hauts fonctionnaires du gouvernement, de la justice ou de l'armée, des cadres supérieurs de sociétés d'État, des responsables de partis politiques importants.
Prestataires de services aux trusts et aux sociétés	L'expression « prestataires de services aux trusts et aux sociétés » désigne toutes les personnes ou entreprises qui ne sont pas prises en compte ailleurs et qui fournissent l'un des services suivants à des tiers : • Agir en tant qu'agent dans la création ou l'établissement de personnes morales. • Agir en tant que directeur ou secrétaire d'une société, ou en tant qu'associé d'une personne morale, ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant que tel. • Fournir un siège social, une adresse professionnelle, une résidence, une adresse de correspondance ou une adresse administrative à une personne morale ou à une construction juridique. • Effectuer un travail (ou équiper une autre personne pour qu'elle agisse) en tant que fiduciaire pour un trust direct ou exercer une fonction similaire en faveur d'une autre forme de construction juridique.

Termes	Définition
	• Agir ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant qu'actionnaire désigné en faveur d'un tiers.
PSAV	Prestataire de services d'actifs virtuels.
Résident	Aux fins de ce questionnaire, le terme résident désigne toute personne physique monégasque ou légalement autorisée à vivre à Monaco.
Résidents étrangers	Aux fins de ce questionnaire, ce terme désignera tout ressortissant non monégasque qui réside à Monaco.
Ressortissant	Toute personne physique titulaire de la nationalité monégasque.
Service de transfert de fonds ou de valeurs	L'expression « service de transfert de fonds ou de valeurs » désigne un service financier qui consiste à accepter les espèces, les chèques ou tout autre instrument de paiement ou dépôt de valeur et à payer une somme équivalente en espèces ou sous toute autre forme à un bénéficiaire au moyen d'une communication, d'un message, d'un transfert ou d'un système de compensation auquel appartient le service de transfert de fonds ou de valeurs.
SICCFIN	Le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. **(maintenant AMSF)**
SFC	Sanctions financières ciblées
Société holding	Une société holding est un véhicule financier permettant de posséder et de contrôler d'autres actifs, tels que des biens immobiliers, des actions ou des sociétés. Le recours à une société holding crée une séparation juridique entre les actifs et les propriétaires.
Structure de propriété plus complexe	Aux fins de ce questionnaire, l'expression « structure de propriété plus complexe » fait référence à des clients pour lesquels l'entité déclarante rencontre des difficultés ou doit déployer des efforts accrus pour vérifier de manière indépendante l'identité du bénéficiaire effectif du client. Aux fins de ce questionnaire, les structures de propriété plus complexes sont des structures comportant trois niveaux de propriété ou plus entre le titulaire du compte et le bénéficiaire effectif, ou des structures comportant moins de trois niveaux de propriété mais dont il est difficile de vérifier le bénéficiaire effectif en raison de l'obscurité ou de l'obscurcissement, par exemple lorsque les informations ne sont pas accessibles au public, manquent de transparence, impliquent une société ou un trust étranger, nécessitent une coopération étrangère pour être vérifiées, ou lorsque le propriétaire enregistré est un professionnel (avocat, comptable, entreprise de services aux entreprises).
Types de paiement au nom des clients	Les paiements pour le compte de clients sont des transactions effectuées par l'entité déclarante à des tiers pour le compte de clients. Il peut s'agir, par exemple, de transactions fondées sur une procuration, par un signataire de compte ou une modalité similaire.
Types de paiement avec clients	Les paiements avec les clients sont des transactions effectuées entre l'entité déclarante et ses clients pour des produits ou des services offerts par l'entité, des transactions effectuées en personne et la collecte de dépôts.

Instructions, Inherent Risk

Q#	Texte de la question	Instructions
1 Risque lié au client		
1.1 Récapitulatif des clients		
Q1	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration selon la nationalité principale du client, ou pays du siège social ou lieu d'incorporation.	En cas de bi-nationalité ou de pluri-nationalité, indiquer celle qui est la plus communément utilisée. Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante. Pour les questions mentionnant un « client unique », veuillez tenir compte de ce qui suit : • Si un même client effectue plusieurs opérations, il est considéré comme un seul client. • Si l'entité fournit plusieurs services ou dispose de plusieurs contrats ou relations avec le même client, il est considéré comme un seul client. Toute autre situation où le même client serait compté deux fois, veuillez considérer qu'il s'agit d'un seul client.
Q2	*Nombre total de clients uniques*	**Calcul automatisé.**
Q3	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec les clients pendant la période de déclaration.	Toutes les opérations qui sont matérialisées par un flux (entrant/ sortant) doivent être comptabilisées. Exemple : Une contrepartie vous règle en **3 paiements distincts**, répartis sur deux années : • Paiement n°1 → **réalisé en 2025** • Paiement n°2 → **réalisé en 2025** • Paiement n°3 → **réalisé en 2026** **Seules les opérations réalisés pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.** **Période de déclaration 2025 :** Nombre total d'opérations : **2.** **Période déclaration 2026 :** Nombre total d'opérations : **1.** Aucune valeur monétaire ne doit être calculée, veuillez fournir uniquement le nombre d'opérations. Cette valeur sera validée par rapport aux autres réponses fournies aux questions ultérieures concernant le nombre d'opérations effectuées avec

Q#	Texte de la question	Instructions
		des personnes physiques, des personnes morales, des fiducies et d'autres constructions juridiques, qui s'excluent mutuellement.
Q4	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients (entrants et sortants) pendant la période de déclaration.	Veuillez indiquer le montant de l'ensemble des flux financiers entre l'entité et le client. Toutes les opérations qui sont matérialisées par un flux (entrant/ sortant) doivent être comptabilisées. Cette valeur sera validée par rapport aux autres réponses fournies à des questions ultérieures concernant le nombre d'opérations effectuées par des personnes physiques, des personnes morales, des trusts et d'autres constructions juridiques. Les réponses s'excluent mutuellement.
1.2 Flux de fonds		
Q5	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds reçus, ventilée par pays d'origine, au cours de la période de déclaration.	
Q6	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds sortants, ventilée par pays de destination, au cours de la période de déclaration.	
1.3 Récapitulatif des comptes		
Q7	Veuillez indiquer le nombre total de comptes de tous les types de clients.	
Q8	Votre entité enregistre-t-elle des informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?	Les informations relatives aux bénéficiaires effectifs : données d'identification, adresses, etc.
Q9	Quelles sont les conditions qui font que votre entité enregistre les informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q10	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration.	La notion complète de bénéficiaire effectif est visée à l'article 14 de l'OS n°2.318 modifiée, qui peuvent être identifiés par : • Leur contrôle direct ou indirect (par tout autre moyen [que par la détention de capital ou de droit de vote, c'est-à-dire], un pouvoir de contrôle sur le capital ou sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés ou de la personne physique) ; • Le représentant de la société lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifié selon les critères prévus par avant (a) le ou les gérants des SNC, des SCS, des SARL, des CSA et des sociétés civiles ; b) l'administrateur délégué ou le directeur général des sociétés anonymes ; c) le syndic nommé dans le cadre d'une procédure judiciaire de cessation des paiements, de règlement judiciaire ou de liquidation des biens). • Leur détention directe ou indirecte (au moins 25 % du capital ou des droits de vote de la personne morale). Cette valeur sera validée par rapport aux autres réponses fournies à des questions ultérieures concernant les bénéficiaires effectifs.
Q11	Veuillez indiquer le nombre total de comptes ayant des bénéficiaires effectifs.	
Q12	Votre entité possède-t-elle des comptes sans bénéficiaire effectif ?	
Q13	Veuillez décrire toutes les raisons pour lesquelles les comptes n'ont pas de bénéficiaire effectif.	
Q14	Votre entité peut-elle distinguer la nationalité du bénéficiaire effectif des clients ?	Indiquer si oui ou non, votre entité est en mesure de réaliser la distinction.
Q15	Fournir la répartition en pourcentage des principales nationalités des bénéficiaires effectifs.	Veuillez indiquer la répartition en pourcentage des nationalités principales des bénéficiaires effectifs de tous les clients, y compris les bénéficiaires effectifs ayant différents pourcentages de propriété, ceux qui exercent un contrôle direct ou indirect et ceux qui représentent une personne morale.

Q#	Texte de la question	Instructions
Q16	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs exerçant un contrôle direct ou indirect sur le compte d'une personne morale, ventilé par nationalité principale.	Il s'agit de ventiler les bénéficiaires effectifs par catégorie d'une part puis par nationalité. Trois questions regroupent ainsi la notion complète de bénéficiaire effectif, au regard de l'article 14 de l'OS n°2.318 modifiée, qui peuvent être identifiés selon les modalités susvisées. Ici, il convient d'indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs qui ont ce statut de par leur contrôle direct ou indirect (par tout autre moyen [que par la détention de capital ou de droit de vote, c'est-à-dire], un pouvoir de contrôle sur le capital ou sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés ou de la personne physique). Ce nombre doit être ventilé par nationalité. Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
Q17	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui représentent une personne morale, ventilé par nationalité principale.	
Q18	Votre entité peut-elle distinguer les bénéficiaires effectifs titulaires de comptes qui détiennent 25 % ou plus d'un compte ?	
Q19	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont titulaires de comptes. Prière de les classer par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus du compte.	
Q20	Votre entité enregistre-t-elle la résidence pour les bénéficiaires effectifs détenant une participation de 25 % ou plus ?	
Q21	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont titulaires de compte et qui sont des résidents étrangers, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus du compte.	
Q22	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont titulaires de comptes et qui sont des non-résidents, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25% ou plus du compte.	
Q23	Veuillez indiquer le nombre total de signataires des comptes de personnes morales, ventilé par nationalité primaire du signataire.	
1.4 Actifs sous gestion		
Q24	Veuillez indiquer la valeur totale des actifs sous gestion pour les clients.	
Q25	Votre entité fournit-elle des services bancaires de détail aux clients ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q26	Veuillez indiquer la valeur totale (en EUR) des actifs sous gestion (dépôts et titres) en matière de services bancaires de détail.	
Q27	Votre entité fournit-elle des services bancaires d'entreprise à ses clients ?	
Q28	Veuillez indiquer la valeur totale (en EUR) des actifs sous gestion (dépôts et titres) en matière de services bancaires d'entreprise.	
Q29	Votre entité fournit-elle des services de banque privée à ses clients ?	
Q30	Veuillez indiquer la valeur totale (en EUR) des actifs sous gestion (dépôts et titres) en matière de services de banque privée.	
1.5 Distinction des types de clients		
Que vous ayez ou non de tels clients, votre entité identifie-t-elle et enregistre-t-elle le type de clients lorsqu'il s'agit de:		
Q31	sociétés commerciales étrangères ?	Indiquer si oui ou non, votre entité est en mesure d'identifier et d'enregistrer les informations sur les types de clients visés par-après (trusts, associations, autres constructions juridiques, HNWI). Cette question vise à déterminer ce que votre entité est en mesure de faire, que vous ayez actuellement de tels clients ou non.
Q32	sociétés patrimoniales étrangères ?	
Q33	trusts ?	
Q34	associations ?	
Q35	d'autres constructions juridiques non mentionnées ci-dessus ?	
Q36	compagnies d'assurance ?	
Q37	HNWI ?	
Q38	avocats ou autres professions juridiques ?	
Q39	comptables et auditeurs ?	
Q40	actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne ?	
Q41	émetteurs, des utilisateurs ou des fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur ?	
Q42	agents immobiliers ?	
Q43	négociants en métaux précieux et en pierres précieuses ?	
Q44	prestataires de services aux sociétés et trusts ?	
Q45	Multi-Family Offices ?	
Q46	Single- Family Offices ?	
Q47	structures de propriété plus complexes ?	
Q48	entreprises utilisant fréquemment les espèces (bars, restaurants) ?	
Q49	fournissent ou acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes ?	
Q50	impliqués dans l'art et les antiquités ?	
Q51	impliqués dans l'import-export ?	
Q52	impliqués dans le commerce de biens de grande valeur ?	
Q53	organisations à but non lucratif ?	
Q54	impliqués dans les casinos/jeux de hasard (y compris les clients qui sont des casinos en ligne) ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q55	impliqués dans la construction / le développement immobilier ?	
Q56	impliqués dans les industries extractives (par exemple, le pétrole et le gaz) ?	
Q57	PSAV (prestataires de services d'actifs virtuels) qui fournissent d'autres services ?	
Q58	impliqués dans le secteur de la défense/des armes, y compris les biens à double usage destinés à la prolifération des armes de destruction massive (ADM) ?	
Q59	impliqués dans des activités liées à la navigation de plaisance ?	
Q60	agents ou des intermédiaires sportifs ?	
Q61	impliqués dans la gestion de fonds ?	
Q62	société holding ?	
Q63	commissaires-priseurs ?	
Q64	concessionnaires de véhicules automobiles ?	
Q65	du gouvernement et du secteur public ?	
Q66	impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés ?	
Q67	impliqués dans le transport ?	
1.6 Clients – Personnes physiques		
Q68	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des personnes physiques ?	
Q69	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la nationalité principale du client (y compris les nationaux).	Si une personne physique (individu) agit pour le compte d'une personne morale ou d'une construction, cette personne **ne doit pas** être comptée comme une personne physique. Si vous avez 2 clients au total, vous devez retrouver 2 clients, même si la répartition est différente. Exemple : • Personne physique ventilée par nationalité : 2 clients → 1 Suisse, 1 Japonais • Personne physique ventilée par résidence : 2 clients → 2 résidents à Monaco Le nombre total reste identique : 2 clients.
Q70	*Nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques.*	**Calcul automatisé.**
Q71	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des nationaux.	
Q72	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des résidents étrangers.	
Q73	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ne sont pas des résidents.	
Q74	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des personnes physiques.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q75	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des personnes physiques, (entrants et sortants), en euros.	
1.7 Clients – Personnes Morales		
Q76	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des personnes morales?	
Q77	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes morales.	
Q78	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des personnes morales.	
Q79	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des personnes morales, à la fois entrants et sortants.	
Q80	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des personnes morales monégasques et le type de personne morale ?	• Société à responsabilité limitée SARL • Société en commandite simple SCS • Société en nom collectif SNC • Société anonyme monégasque SAM • Société en commandite par actions SCA • Société civile immobilière SCI • Société civile particulière SCP • Fondation monégasque • Associations monégasques • Groupement d'intérêt économique GIE • Domaine Privé de l'Etat Monégasque • Trusts • Autres SC (sociétés civiles) • Autres sociétés commerciales • Autres arrangements juridiques • Entreprise individuelle
Q81	Veuillez indiquer le nombre de clients qui sont des personnes morales monégasques, ventilé par type.	
1.8 Clients – Sociétés étrangères à vocation commerciale		
Q82	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des sociétés étrangères à vocation commerciale ?	
Q83	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des sociétés étrangères à vocation commerciale.	
Q84	Votre entité dispose-t-elle d'informations relatives au nombre et à la valeur de leurs transactions ?	
Q85	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des sociétés étrangères à vocation commerciale.	
Q86	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés (entrants et sortants) avec des sociétés étrangères à vocation commerciale.	
1.9 Clients – Sociétés étrangères à vocation patrimoniale		
Q87	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des sociétés étrangères à vocation patrimoniale ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q88	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des sociétés étrangères à vocation patrimoniale.	
Q89	Votre entité dispose-t-elle d'informations relatives au nombre et à la valeur de leurs transactions ?	
Q90	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des sociétés étrangères à vocation patrimoniale.	
Q91	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des sociétés étrangères à vocation patrimoniale (entrants et sortants).	
1.10 Clients - Trusts		
Q92	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des trusts ?	
Q93	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des trusts.	
Q94	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q95	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des trusts.	
Q96	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des trusts (entrants et sortants).	
Q97	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des trusts.	
Q98	Veuillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par nationalité primaire.	
Q99	Veuillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par pays dans lequel le trust a été créé.	
1.11 Clients - Associations		
Q100	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des associations ?	
Q101	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des associations.	
Q102	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q103	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des associations.	
Q104	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés (entrants et sortants) avec des clients qui sont des associations.	
1.12 Clients – Autres constructions juridiques		
Q105	Votre entité a-t-elle des clients qui constituent d'autres constructions juridiques ?	
Q106	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui constituent d'autres constructions juridiques.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q107	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q108	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui constituent d'autres constructions juridiques.	
Q109	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui constituent d'autres constructions juridiques (entrants et sortants).	
Q110	Veuillez préciser le type d'autres constructions juridiques non mentionnées dans les questions précédentes que votre entité a comme clients.	
	1.13 Clients – Compagnies d'assurance	
Q111	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des compagnies d'assurance ?	
Q112	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des compagnies d'assurance.	
Q113	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q114	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des compagnies d'assurance.	
Q115	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des compagnies d'assurance (entrants et sortants).	
	1.14 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)	
Q116	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers fortunés (HNWI) ou des groupes fortunés (HNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des HNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ?	**HNWI : > 5 millions.** UHNWI : > 50 millions. Un UNHWI est nécessairement un HNWI. Dans le STRIX, un UNHWI doit être comptabilisé à la fois dans la catégorie HNWI et UHNWI.
Q117	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
Q118	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group.	
Q119	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, (entrants et sortants).	
Q120	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de personnes morales qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé par nationalité principale du HNWI.	
Q121	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs de Trusts qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé par nationalité principale du HNWI.	
Q122	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de autres constructions	

Q#	Texte de la question	Instructions
	juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé selon la nationalité primaire du HNWI.	
Q123	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des groupes de particuliers très fortunés (UHNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des UHNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ?	HNWI : > 5 millions. **UHNWI : > 50 millions.** Un UNHWI est nécessairement un HNWI. Dans le STRIX, un UNHWI doit être comptabilisé à la fois dans la catégorie HNWI et UHNWI.
Q124	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
Q125	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group.	
Q126	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group (entrants et sortants).	
Q127	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de personnes morales et qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé par nationalité primaire de l'UHNWI.	
Q128	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de Trusts qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé selon la nationalité primaire de l'UHNWI.	
Q129	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs de autres constructions juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé selon la nationalité primaire de l'UHNWI.	
1.15 Personnes politiquement exposées (PPE)		
Q130	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des personnes politiquement exposées (PPE) ?	
Q131	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, ventilé selon la résidence de la PPE (y compris les clients nationaux).	
Q132	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
Q133	Combien de PPE étrangères ont leur résidence à Monaco, ventilées par nationalité primaire ?	
Q134	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des PPE.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q135	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des PPE (entrants et sortants).	
Q136	Veuillez indiquer le nombre total de clients qui sont les bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques et qui sont des PPE. Veuillez les classer selon la nationalité principale de la PPE.	Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique. L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.
Q137	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des bénéficiaires effectifs de personnes morales/constructions juridiques qui sont des PPE.	
Q138	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les bénéficiaires effectifs des personnes morales/constructions juridiques qui sont des PPE, (à la fois entrants et sortants).	
	1.16 Nationalités secondaires	
Q139	Pour les clients ayant deux ou plusieurs nationalités, votre entité enregistre-t-elle toutes les nationalités du client ?	
Q140	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif qui sont titulaires de comptes, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus du compte.	
Q141	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif qui sont des titulaires de compte et qui sont des résidents étrangers, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus du compte.	
Q142	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif qui sont des titulaires de comptes et non-résidents, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif pour les bénéficiaires effectifs détenant 25% ou plus du compte.	
Q143	Veuillez fournir le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la(les)	

Q#	Texte de la question	Instructions
	nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant (y compris les nationaux).	
Q144	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des particuliers fortunés (HNWI) ou des individus appartenant à un groupe fortuné, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant, (y compris les clients nationaux).	
Q145	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du HNWI.	
Q146	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des personnes appartenant à un groupe très fortunés, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant, (y compris les clients nationaux).	
Q147	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé par nationalité(s) secondaire(s) des UHNWI.	
Q148	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE (y compris les clients nationaux).	
Q149	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE.	
1.17 Avocats et autres professions juridiques		
Q150	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques ?	
Q151	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques.	
Q152	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques.	
1.18 Comptables et auditeurs		
Q153	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des comptables ou des auditeurs ?	
Q154	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des comptables ou des auditeurs.	
Q155	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des auditeurs/comptables.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.19 Actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne		
Q156	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne ?	
Q157	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne.	
Q158	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne.	
1.20 Émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur		
Q159	Votre entité a-t-elle des clients qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur ?	
Q160	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur.	
Q161	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur.	
1.21 Agents Immobiliers		
Q162	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des agents immobiliers ?	
Q163	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des agents immobiliers.	
Q164	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents immobiliers.	
1.22 NMPPP		
Q165	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des NMPPP ?	
Q166	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des NMPPP.	
Q167	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des NMPPP.	
1.23 Prestataires de services aux trusts et aux sociétés		
Q168	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés ?	
Q169	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés.	
Q170	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés.	
1.24 Single-Family Offices et Multi-Family Offices		
Q171	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des Multi-Family Offices ?	
Q172	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des Multi-Family Offices.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q173	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des Multi-Family Offices.	
Q174	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des Single-Family Offices ?	
Q175	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des Single-Family Offices.	
1.25 Structures de propriété plus complexes		
Q176	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des structures de propriété plus complexes ?	
Q177	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des structures de propriété plus complexes.	
Q178	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des structures de propriété plus complexes.	
Q179	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q180	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des structures de propriété plus complexes.	
Q181	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients qui sont des structures de propriété plus complexes (à la fois entrants et sortants).	
1.26 Sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces		
Q182	Comment votre entité définit-elle une société caractérisée par une forte utilisation d'espèces ?	
Q183	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces ?	
Q184	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces.	
Q185	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces.	
1.27 Cartes Prépayées		
Q186	Votre entité a-t-elle des clients qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle ?	
Q187	Veuillez indiquer le nombre total de clients qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle.	
Q188	Veuillez indiquer le nombre total de clients monégasques qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.28 Art and Antiquités		
Q189	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le marché de l'art et des antiquités ?	
Q190	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques impliqués dans le marché de l'art et des antiquités.	
Q191	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le marché de l'art et des antiquités.	
Q192	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q193	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec et par des clients impliqués dans le marché de l'art et des antiquités.	
Q194	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients impliqués dans le marché de l'art et des antiquités (à la fois entrants et sortants).	
1.29 Import-Export		
Q195	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans l'import-export ?	
Q196	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques impliqués dans l'import-export.	
Q197	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans l'import-export.	
Q198	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q199	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients impliqués dans l'import-export.	
Q200	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients impliqués dans l'import-export (à la fois entrants et sortants).	
1.30 Biens de grande valeur		
Q201	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans impliqués dans le commerce des biens de grande valeur ?	
Q202	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques impliqués dans le commerce des biens de grande valeur.	
Q203	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le commerce des biens de grande valeur.	
Q204	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q205	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients impliqués dans le commerce de biens de grande valeur.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q206	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients impliqués dans le commerce des biens de grande valeur (à la fois entrants et sortants).	
1.31 OBNL		
Q207	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des OBNL ?	
Q208	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des OBNL.	
Q209	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des OBNL.	
1.32 Casinos / Jeux d'argent		
Q210	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des casinos/établissement de jeux d'argent ou qui sont impliqués dans des casinos/établissement de jeux d'argent ?	
Q211	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des casinos ou qui sont impliqués en tant que dirigeant, actionnaire ou partenaire (par ex. investisseur, prêteur, prestataire de service...)	
Q212	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans un casino ou des jeux d'argent.	
1.33 Bâtiment / développement immobilier		
Q213	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier ?	
Q214	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier.	
Q215	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier.	
Q216	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q217	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier.	
Q218	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier (à la fois entrants et sortants).	
1.34 Industries extractives (ex. industrie du pétrole et du gaz)		
Q219	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans les industries extractives ?	
Q220	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques impliqués dans les industries extractives.	
Q221	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans les industries extractives.	
Q222	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q223	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients impliqués dans les industries extractives.	
Q224	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients impliqués dans les industries extractives (à la fois entrants et sortants).	
1.35 PSAV		
Q225	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des PSAV ?	
Q226	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PSAV.	
Q227	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des PSAV.	
Q228	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients qui sont des PSAV (à la fois entrants et sortants).	
Q229	Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
Q230	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
Q231	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), ventilé par pays d'établissement.	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
Q232	Veuillez indiquer le nombre total de transactions effectuées avec les clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), entrants et sortants.	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
Q233	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) (entrants et sortants).	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
Q234	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
Q235	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
Q236	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle, ventilé par pays d'établissement.	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
Q237	Veuillez indiquer le nombre total de transactions effectuées avec les clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et sortants).	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
Q238	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et sortants).	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle

Q#	Texte de la question	Instructions
Q239	Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV sont des prestataires de services liés aux ICO (offres publiques de jetons) ?	ICO
Q240	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons) ?	ICO
Q241	Veuillez fournir le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons), ventilé par pays d'établissement.	ICO
Q242	Veuillez indiquer le nombre total de transactions effectuées avec les clients PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) (entrants et sortants).	ICO
Q243	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) (entrants et sortants).	ICO
Q244	Votre entité distingue t-elle si des clients PSAV fournissent d'autres services que ceux visés ci-dessus ?	VASP qui fournissent d'autres services
Q245	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui fournissent d'autres services ?	VASP qui fournissent d'autres services
Q246	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui fournissent d'autres services, ventilé par pays d'établissement.	VASP qui fournissent d'autres services
Q247	Veuillez indiquer le nombre total de transactions effectuées avec les clients PSAV qui fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus (entrants et sortants).	VASP qui fournissent d'autres services
Q248	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients PSAV qui fournissent d'autres services (entrants et sortants).	VASP qui fournissent d'autres services
Q249	Veuillez préciser quels sont les autres services fournis par les clients PSAV qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.	VASP qui fournissent d'autres services
Q250	Votre entité enregistre-t-elle les transferts effectués par des clients vers ou depuis des PSAV à partir d'un compte affilié à votre entité ?	
Q251	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont effectué des opérations avec des PSAV à partir de leurs comptes auprès de votre entité.	
Q252	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec et par des clients avec des PSAV à partir de leurs comptes auprès de votre entité.	
Q253	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés entre des clients et des PSAV (à la fois entrants et sortants) à partir de leurs comptes auprès de votre entité.	
1.36 Défense / Armes		
Q254	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le secteur de la défense / des armes ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q255	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques impliqués dans le secteur de la défense / des armes.	
Q256	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le secteur de la défense / des armes.	
1.37 Activités liées à la navigation de plaisance		
Q257	Votre entité a-t-elle des clients s'adonnant à des activités liées à la navigation de plaisance ?	
Q258	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques s'adonnant à des activités liées à la navigation de plaisance.	
Q259	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui exercent une activité liée à la navigation de plaisance.	
1.38 Agents et intermédiaires sportifs		
Q260	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs ?	
Q261	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs.	
Q262	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs.	
1.39 Gestion de fonds		
Q263	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans la gestion de fonds ?	
Q264	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques impliqués dans la gestion de fonds.	
Q265	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans la gestion de fonds.	
Q266	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q267	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients impliqués dans la gestion de fonds.	
Q268	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients impliqués dans la gestion de fonds (à la fois entrants et sortants).	
1.40 Société holding		
Q269	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des sociétés holding ?	
Q270	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des sociétés holding.	
Q271	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des sociétés holding.	
Q272	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q273	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des sociétés holding.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q274	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients qui sont des sociétés holding.	
1.41 Commissaires-priseurs		
Q275	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des commissaires-priseurs ?	
Q276	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des commissaires-priseurs.	
Q277	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont commissaires-priseurs.	
1.42 Concessionnaires de véhicules automobiles		
Q278	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles ?	
Q279	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles.	
Q280	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles.	
Q281	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q282	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles.	
Q283	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles (entrants et sortants).	
1.43 Gouvernement et du secteur public		
Q284	Votre entité a-t-elle des clients qui relèvent du gouvernement et du secteur public ?	
Q285	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui relèvent du gouvernement et du secteur public.	
Q286	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui relèvent du gouvernement et du secteur public.	
Q287	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q288	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui relèvent du gouvernement et du secteur public.	
Q289	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients qui relèvent du gouvernement et du secteur public.	
1.44 Vente d'avions ou l'affrètement de jets privés		
Q290	Votre entité a-t-elle des clients qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés ?	
Q291	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q292	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés.	
Q293	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q294	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés.	
Q295	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés.	
1.45 Transport		
Q296	Votre entité a-t-elle des clients qui sont impliqués dans le transport ?	
Q297	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont impliqués dans le transport.	
Q298	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans le transport.	
Q299	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
Q300	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont impliqués dans le transport.	
Q301	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients qui sont impliqués dans le transport.	
1.46 Retours et commentaires		
Q302	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
Q303	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
2 Risque lié aux produits, services et opérations		
2.1 Paiements directs avec les clients – Chèques		
Les questions de cette sous-catégorie portent sur les paiements effectués ou reçus dans le cadre de la fourniture des produits ou services de l'entité, lorsque les clients interviennent directement par ou avec eux-mêmes dans le paiement, et non par l'entité ou des tiers agissant pour leur compte (« paiements directs avec les clients »).		
Q304	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations par chèque avec les clients ?	
Q305	Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des opérations par chèque avec les clients au cours de la période de déclaration ?	
Q306	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées par chèque (tant entrantes que sortantes) avec des clients ?	
Q307	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur la valeur de ces opérations ?	
Q308	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés, par paiements par chèque avec des clients, pendant la période de déclaration.	
2.2 Paiements directs avec les clients - Transferts électroniques		

Q#	Texte de la question	Instructions
Q309	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations par transfert électronique avec les clients ?	Les transferts électroniques incluent les paiements provenant d'une forme électronique, tels que les virements électroniques, les prélèvements, les prestataires de services de paiements (PSP) (Pay Pal) (Carlo), les cartes de débit, les cartes de crédit, les paiements en monnaie virtuelle, etc.
Q310	Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des opérations par transfert électronique avec les clients au cours de la période de déclaration ?	
Q311	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées par transfert électronique avec des clients (entrantes et sortantes).	
Q312	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur la valeur de ces opérations ?	
Q313	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par transfert électronique avec des clients, pendant la période de déclaration.	
2.3 Paiements directs avec les clients - Espèces		
Q314	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations en espèces avec les clients ?	
Q315	Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des opérations en espèces avec les clients au cours de la période de déclaration ?	
Q316	Veuillez fournir le nombre total d'opérations en espèces avec les clients, au cours de la période de déclaration.	
Q317	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés, par paiements en espèces, pendant la période de déclaration.	
Q318	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations uniques en espèces avec les clients d'un montant supérieur ou égal à 10 000 euros.	
Q319	Votre entité peut-elle distinguer les transactions en espèces supérieures à 100 000 euros dans votre comptabilité ?	
Q320	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées avec des personnes physiques pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	
Q321	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées avec des personnes morales monégasques pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	
Q322	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées avec des personnes morales étrangères pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	
2.4 Paiements directs avec les clients - Récapitulatif		
Q323	*Somme # opérations effectuées avec les clients*	**Calcul automatisé.**

Q#	Texte de la question	Instructions
Q324	*# Opérations effectuées avec les clients (Répétition de la Q3)*	**Champ répétitif, utilisé pour la validation des données. Calcul automatisé.**
Q325	*Somme de la valeur des paiements avec les clients*	**Calcul automatisé.**
Q326	*Valeur totale des paiements avec des clients (Répétition de la Q4)*	**Champ répétitif, utilisé pour la validation des données. Calcul automatisé.**
2.5 Monnaies virtuelles		
Q327	Avez-vous des clients qui utilisent des crypto-monnaies ?	
Q328	Votre entité compte-t-elle être active, ou proposer des produits et services en matière d'actifs virtuels l'année prochaine ?	L'entité déclarante devrait déclarer si elle compte être active, ou proposer des produits et services en matière d'actifs virtuels au cours des années suivantes, accepter ou effectuer des paiements à l'intention des/ par des clients, ou investir dans les actifs virtuels.
Q329	Votre entité entretient-elle des relations d'affaires avec des plateformes ou des intermédiaires en matière d'actifs virtuels ?	
Q330	Prière de nommer les plateformes ou intermédiaires en matière d'actifs virtuels avec lesquels votre entité entretient des relations d'affaires.	Cela devrait inclure non seulement les paiements reçus ou les investissements directs liés aux actifs virtuels, mais aussi les paiements impliquant des tiers (agents, intermédiaires, prestataires de services liés aux actifs virtuels, etc.).
2.6 Services proposés		
Q331	Votre entité exerce-t-elle une activité de correspondant bancaire où elle agit comme correspondant ?	
Q332	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations, tant entrantes que sortantes, par correspondants bancaires, où votre entité agit comme correspondant.	
Q333	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds transférés au titre des opérations par correspondant bancaire où votre entité agit comme correspondant. La somme des opérations entrantes et sortantes émanant du/ destinées au répondant.	
Q334	Votre entité a-t-elle des comptes clients à intitulés conventionnels ?	
Q335	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (tant entrantes que sortantes) effectuées à partir de comptes clients à intitulés conventionnels.	
Q336	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds transférés (tant entrants que sortants) à partir de comptes clients à intitulés conventionnels.	
Q337	Votre entité effectue-t-elle des opérations sur pierres et métaux précieux ?	
Q338	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (achat et vente) effectuées sur pierres et métaux précieux.	
Q339	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds transférés (achat et vente) au titre des opérations effectuées sur pierres et métaux précieux.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q340	Votre entité propose-t-elle des produits financiers sous forme de bons de caisse ?	
Q341	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (achat et vente) portant sur les bons de caisse.	
Q342	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds transférés, tant à l'achat qu'à la vente, au titre de bons de caisse.	
Q343	Votre entité propose-t-elle des produits financiers sous forme de bons du trésor ?	
Q344	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (achat et vente) portant sur les bons du trésor.	
Q345	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds transférés, tant à l'achat qu'à la vente, au titre de bons du trésor.	
Q346	Votre entité propose-t-elle des produits financiers sous forme de contrats d'assurance-vie ?	
Q347	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (achat et vente) portant sur les contrats d'assurance-vie.	
Q348	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds transférés, tant à l'achat qu'à la vente, au titre de contrats d'assurance-vie.	
Q349	Votre entité propose-t-elle un service de location de coffres ?	
Q350	Prière d'indiquer le nombre total de location de coffres.	
Q351	Prière d'indiquer le nombre total de transactions portant sur les services de location de coffres.	
Q352	Le client doit-il être titulaire d'un compte auprès de votre entité pour pouvoir bénéficier du service de location de coffres ?	
Q353	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations émanant de/ à l'intention de clients occasionnels ?	
Q354	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (tant entrantes que sortantes) effectuées avec des clients occasionnels.	
Q355	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds (tant entrants que sortants) transférés en rapport avec les clients occasionnels.	
Q356	Votre entité propose-t-elle des services de « Family Office » ?	
Q357	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (tant entrantes que sortantes) relatives aux services de « Family Office ».	
Q358	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds (tant entrants que sortants) transférés au titre des services de « Family Office ».	
Q359	Votre entité offre-t-elle des produits ou services de financement du commerce ?	
Q360	Votre entité propose-t-elle des cartes prépayées à la vente ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q361	Veuillez indiquer le nombre total de cartes vendues pendant la période de déclaration.	
Q362	Veuillez indiquer la valeur totale des cartes vendues pendant la période de déclaration.	
2.7 Prêts		
Q363	Prière d'indiquer le nombre total de prêts accordés aux clients.	
Q364	Prière d'indiquer la valeur totale des prêts accordés aux clients.	
Q365	Votre entité propose-t-elle des produits de crédit sous forme d'avances à terme fixe (ATF) ?	
Q366	Votre entité propose-t-elle des produits de crédit sous forme de prêts hypothécaires ?	
Q367	Votre entité propose-t-elle des produits de crédit sous forme de prêts Lombard ?	
Q368	Votre entité autorise-t-elle les découverts en compte courant ?	
Q369	Votre entité émet-elle des garanties de paiement ?	
Q370	Votre entité propose-t-elle des produits de crédit autres que ceux mentionnés ci-dessus aux clients ?	
Q371	Prière d'indiquer la nature des autres produits de crédit non mentionnés ci-dessus que votre entité propose aux clients.	
2.8 Retours et commentaires		
Q372	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
Q373	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
3 Risques liés au canal de distribution		
3.1 Identification		
Q374	Votre entité a-elle recours à des tiers locaux pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
Q375	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers locaux ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
Q376	Votre entité a-elle recours à des tiers étrangers pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	
Q377	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers étrangers ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.

Q#	Texte de la question	Instructions
Q378	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers étrangers ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon le lieu de résidence du tiers étranger.	
3.2 Entrée en relation		
Q379	Votre entité est-elle entrée en relation avec de nouveaux clients au cours de la période de déclaration ?	
Q380	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes physiques entrés en relation au cours de la période de déclaration. Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente.
Q381	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes morales entrés en relation au cours de la période de déclaration. Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente.
Q382	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques trusts entrés en relation au cours de la période de déclaration. Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente.
Q383	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques qui sont des autres constructions juridiques entrés en relation au cours de la période de déclaration. Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente.
Q384	Votre entité entre-t-elle en relation avec des clients sans qu'il y ait de rencontre face à face, soit sur une base non présentielle ?	Il s'agit ici d'indiquer si l'entité accepte de réaliser des entrées en relation sans rencontre physique du client.
Q385	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes physiques.
Q386	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face	Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes morales.

Q#	Texte de la question	Instructions
	à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
Q387	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques trusts.
Q388	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques qui sont des constructions juridiques.
Q389	Votre entité accepte-t-elle des clients à travers des apporteurs d'affaires ?	Un apporteur d'affaires est une personne physique ou morale (institution financière ou entreprise et profession non financière désignée) qui agit comme intermédiaire entre l'entité assujettie et des clients ou partenaires potentiels. Il entretient en ce sens un rapport direct avec un client mais délègue l'exécution de l'opération à l'entité assujettie. A ce titre, l'apporteur d'affaires apporte des clients à l'entité.
Q390	L'entité peut-elle fournir des informations sur la nationalité des clients démarchés par l'apporteur d'affaire ?	
Q391	L'entité peut-elle fournir des informations sur la résidence des introducteurs tiers apporteurs d'affaire ?	
Q392	Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	Au cours de la période de déclaration.
Q393	Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	Au cours de la période de déclaration.
Q394	*Différence entre le nombre de clients démarchés par nationalité et par des tiers, au cours de la période de déclaration.*	**Calcul automatisé.** Si les données sont correctement saisies, leur total devrait être égal à '0'. Si ce n'est pas le cas, **veuillez modifier vos réponses.**
Q395	Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	Au fil du temps.
Q396	Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	Au fil du temps.

Q#	Texte de la question	Instructions
Q397	*Différence entre le nombre de clients démarchés par nationalité et par des tiers, cumulée.*	**Calcul automatisé.** Si les données sont correctement saisies, leur total devrait être égal à '0'. Si ce n'est pas le cas, **veuillez modifier vos réponses.**
3.3 Structure		
Q398	Veuillez indiquer le nombre total de personnes salariées et non salariées au sein de votre entité à la fin de la période de déclaration, incluant le cas échéant les gérants, associés ou propriétaires exploitants.	L'entité déclarante doit divulguer le nombre d'employés, d'associés et de propriétaires, quelle que soit leur fonction.
Q399	Votre entité dispose-t-elle des succursales, des filiales ou des agences ?	
Q400	Prière d'indiquer le nombre total de succursales, filiales et agences de l'entité locale autorisée, en les ventilant par pays.	
Q401	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une entité étrangère ?	Pour les besoins de cette question, le terme « filiale » désigne une entité secondaire de la société mère. Prière de ne pas inclure les bureaux/ les points de service clientèle souvent connus de manière informelle sous la désignation de « filiales ».
Q402	Si oui, dans quel pays opère la société mère ?	
Q403	Prière d'indiquer le nombre total de succursales et de filiales étrangères (à l'extérieur de Monaco).	
Q404	Veuillez indiquer le nombre d'actionnaires détenant une participation de 25 % ou plus, ventilé par nationalité primaire (personne physique) ou par pays d'établissement (personnes morales et constructions juridiques).	
Q405	Veuillez indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs détenant, soit une participation de 25 % ou plus, soit contrôlant directement ou indirectement la société, soit étant un représentant légal, ventilé par nationalité primaire.	
Q406	Votre entité a-t-elle des relations avec des banques étrangères correspondantes ?	
Q407	Veuillez indiquer le nombre de relations de correspondance avec les banques étrangères, ventilé par pays du correspondant, à la fin de la période de référence.	
Q408	Au cours de la période de déclaration, votre entité a-t-elle rencontré l'un des événements suivants :	Un changement de dirigeant(s) légal(aux), de membres de la direction générale ou du conseil d'administration ou de surveillance, des associés/actionnaires (participation de 25 % ou plus), des bénéficiaires effectifs, de toute autre personne exerçant un contrôle direct ou indirect sur votre entité ou la conduite de son activité ?

Q#	Texte de la question	Instructions
		A subi une évolution ou une modification significative de ses activités ? D'autres changements statutaires ? Changement de responsables LCB/FT-P-C-P ?
Q409	Veuillez renseigner l'évolution ou la modification.	
	3.4 Relations clients rejetées	
Q410	Avez-vous rejeté des prospects en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	
Q411	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration.es de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
Q412	Votre entité peut-elle distinguer si un prospect (client potentiel) a été rejeté en raison d'un attribut / activité / déficience du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de la banque ?	
Q413	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.	
Q414	Votre entité peut-elle distinguer si un prospect (client potentiel) a été bloqué/rejeté en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LBC/FT-P-C de la banque, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au BC/FT-P-C ?	
Q415	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) rejetés en raison de considérations liées au blanchiment de capitaux au cours de la période de déclaration pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.	
Q416	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) rejetés en raison de considérations liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.	
Q417	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations liées au contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.	

Q#	Texte de la question	Instructions
	3.5 Opérations rejetées ou bloquées	
Q418	Avez-vous bloquées/rejetées des opérations en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	
Q419	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations clients (tant entrantes que sortantes) bloquées/ rejetées en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration.	
Q420	Votre entité peut-elle distinguer si une opération a été bloquée/rejetée en raison d'un attribut / activité / déficience du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de la banque ?	
Q421	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations de clients bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.	
Q422	Votre entité peut-elle distinguer si une opération a été bloquée/rejetée en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LBC/FT-P-C de la banque, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au BC/FT-P-C ?	
Q423	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations clients (tant entrantes que sortantes) bloquées/ rejetées en raison de considérations liées au blanchiment de capitaux au cours de la période de déclaration pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.	
Q424	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations clients (tant entrantes que sortantes) bloquées/ rejetées en raison de considérations liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.	
Q425	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations client bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations liées au contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.	
	3.6 Relations clients résiliées	
Q426	Avez-vous mis fin à des relations d'affaires avec des clients en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	
Q427	Prière d'indiquer le nombre total de relations clients résiliées en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration.	
Q428	Votre entité peut-elle distinguer si une relation d'affaires a été résiliée en raison d'un attribut /	

Q#	Texte de la question	Instructions
	activité / déficience du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de la banque ?	
Q429	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration, du fait des attributs / activités / déficiences du client.	
Q430	Votre entité peut-elle distinguer si une relation d'affaires avec un client a été résiliée en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LBC/FT-P-C de la banque, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au BC/FT-P-C ?	
Q431	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de blanchiment de capitaux au cours de la période de déclaration, du fait des attributs / activités / déficiences du client.	
Q432	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de financement du terrorisme au cours de la période de déclaration, du fait des attributs / activités / déficiences du client.	
Q433	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration, du fait des attributs / activités / déficiences du client.	
3.7 Commentaires et retours		
Q434	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
Q435	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions, Controls

C#	Question Text	Instructions
Contrôles		
1.1 Structure		
Que vous ayez ou non exercé l'activité au cours la période de déclaration, vous devez dans tous les cas répondre à l'ensemble des questions qui suivent, car elles concernent : votre organisation interne (structure, politiques, procédures, formation, …) et les mesures d'atténuation des risques que vous avez établies. Ces obligations restent applicables même en l'absence de clients ou d'opérations.		
C1	Veuillez indiquer le nombre total de personnes salariées et non salariées au sein de votre entité à la fin de la période de déclaration, incluant le cas échéant les gérants, associés ou propriétaires exploitants.	**Réutiliser la réponse de la Q398.** L'entité déclarante doit divulguer le nombre de personnes et d'associés et propriétaires, salariés ou non salariés, quelle que soit leur fonction. Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.
C2	Prière d'indiquer le nombre total de personnes équivalents temps plein qui travaillent au sein de votre entité, à la fin de la période de déclaration.	L'entité déclarante doit divulguer le nombre de personnes équivalents temps plein et d'associés et propriétaires non salariés, quelle que soit leur fonction. Fournissez l'estimation sous forme décimale du temps ETP. Par exemple, s'il y a un personne à temps plein et deux personnes en ¼ temps, le total serait de 1,5 ETP. 1 personne à temps plein = 1 ETP. 1 personne à mi-temps = 0,5 ETP. 1 personne en ¼ temps = 0,25 ETP.
C3	Prière d'indiquer le nombre de personnes en charge de la conformité LCB/FT-P-C au sein de votre entité, à la fin de la période de déclaration.	
C4	Prière d'indiquer le nombre d'employés équivalents temps plein en conformité LCB/FT-P-C au sein de votre entité.	
C5	Le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) s'acquitte-t-il d'un autre rôle ou d'une autre fonction ?	
C6	Quel pourcentage de temps le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) consacre-t-il à des fonctions supplémentaires ?	
C7	Votre entité fait-elle partie d'un groupe ?	
1.2 Politiques et procédures		
C8	Votre entité a-t-elle préparé un ensemble de politiques et procédures de LCB/FT-P-C documenté ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui décrivent comment elle met en œuvre les exigences légales en matière de LCB/FT-P-C.
C9	Ces politiques et procédures ont-elles été approuvées par le conseil d'administration et la haute direction de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures écrites de LCB/FT-P-C ont été officiellement approuvées par la haute direction (qu'il s'agisse du conseil de direction ou de toute

C#	Question Text	Instructions
		autre personne exerçant un contrôle sur l'entité et/ou ayant un pouvoir de décision).
C10	Votre entité a-t-elle diffusé ces politiques et procédures à tous ses employés ?	Cela inclut les employés de votre entité ainsi que les partenaires et propriétaires non salariés.
C11	Votre entité a-t-elle veillé à faire connaître ces politiques et procédures à tous ses employés ?	Cela inclut les employés de votre entité ainsi que les partenaires et propriétaires non salariés.
C12	Votre entité a-t-elle mis à jour ses politiques et procédures écrites de LCB/FT-P-C au cours de l'année écoulée ?	
C13	Prière d'indiquer la date de la dernière mise à jour des politiques et procédures écrites de LCB/FT-P-C de votre entité.	
C14	Votre entité a-t-elle une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LCB/FT-P-C ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des conseillers externes. Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre.
C15	Votre entité dispose-t-elle d'un programme de LCB/FT-P-C à l'échelle du groupe ?	
C16	Votre entité a-t-elle effectué une analyse pour déterminer si le programme LCB/FT-P-C du groupe est conforme à la législation et au cadre réglementaire de Monaco pour chaque succursale/filiale ?	
C17	Qui a préparé les politiques et procédures de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des conseillers externes. Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre.
C18	Votre entité a-t-elle procédé à une auto-évaluation de l'adéquation des procédures de LCB/FT-P-C ?	
1.3 Gouvernance		
C19	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LCB/FT-P-C ?	Les mesures prises par le conseil d'administration et/ou la haute direction qui pourraient démontrer leur engagement dans les questions de LCB/FT-P-C pourraient inclure : (1) la haute direction inclut les questions de LCB/FT-P-C dans l'ordre du jour quotidien/ hebdomadaire/ mensuel/ trimestriel/ annuel ; (2) la haute direction reçoit des rapports réguliers sur les risques, les tendances et les vulnérabilités en

C#	Question Text	Instructions
		matière de BC/FT et prend des décisions immédiates pour gérer et atténuer les risques ; (3) la haute direction demande des rapports ad hoc sur les questions de LCB/FT-P-C chaque fois que des problèmes surviennent, et ordonne un audit interne ou externe pour tester les contrôles LCB/FT-P-C ; (4) sur la base des résultats de l'évaluation interne des risques de BC/FT à l'échelle de l'entreprise, la haute direction prend des décisions pour atténuer les risques plus élevés en augmentant les ressources humaines (en embauchant plus d'employés pour la LCB/FT-P-C), en achetant un logiciel de surveillance de LCB/FT-P-C ou un logiciel de filtrage des sanctions, etc. ; (5) la haute direction approuve officiellement les politiques, les procédures et les amendements écrits qui leur sont relatifs chaque fois que des changements sont introduits à la législation LCB/FT-P-C ; (6) la haute direction demande des rapports réguliers sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques sur la base de l'évaluation des risques de BC/FT, des conclusions de l'audit interne, etc.
C20	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité reçoivent-ils régulièrement des rapports de LCB/FT-P-C ?	L'entité déclarante devrait indiquer si le conseil d'administration et/ou la haute direction reçoivent des rapports réguliers sur les risques et les vulnérabilités en matière de BC/FT-P-C, les tendances ainsi que la conformité globale en matière de LCB/FT-P-C. La haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle des risques globaux, devrait également superviser les risques et les tendances en matière de BC/FT-P-C.
C21	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité s'assurent-ils que les lacunes en matière de LCB/FT-P-C sont corrigées ?	L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle globaux des risques, prend des mesures dans le but de remédier aux lacunes dans les domaines de conformité LCB/FT-P-C et d'atténuer les risques de BC/FT-P-C. La nécessité d'agir peut être déterminée sur la base des résultats de l'évaluation des risques de l'entreprise en matière de BC/FT-P-C, des rapports périodiques de LCB/FT-P-C, des rapports d'examen

C#	Question Text	Instructions
		fait sur place par les autorités de contrôle, etc. Des exemples de telles actions peuvent inclure : (a) l'approbation des ressources budgétaires afin d'embaucher plus d'employés en conformité LCB/FT-P-C, l'investissement dans les connaissances et l'expertise des employés par le biais de formations, de séminaires, de certifications, (b) l'achat des ressources informatiques (ressources techniques) nécessaires, telles que les systèmes de surveillance, les solutions de filtrage automatisé, (c) l'octroi de la priorité au domaine de la LCB/FT-P-C en matière d'audit interne, etc.
C22	La haute direction de votre entité valide-t-elle (donne-t-elle son approbation pour) l'acceptation des clients à haut risque ?	En cas de vigilance renforcée, la haute direction peut être tenue d'approuver les relations d'affaires avec les clients à haut risque (tels que les PPE, par exemple) avant d'entrer dans la relation d'affaires et/ou de poursuivre la relation d'affaires. L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction assume ces responsabilités.
1.4 Conformité et violations		
C23	Votre entité a-t-elle fait face à des violations liées à la LCB/FT-P-C au cours des 5 dernières années ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a eu des manquements en matière de conformité, liés à la LCB/FT-P-C, y compris des lacunes mineures, au cours des 5 dernières années.
C24	Prière d'indiquer le nombre total de violations liées à la LCB/FT-P-C au cours des 5 dernières années.	Tout manquement à la conformité lié à la LCB/FT-P-C, y compris les lacunes mineures, devrait être recensé dans le cadre de cette question.
C25	Prière d'indiquer le nombre et le type de violations en matière de LCB/FT-P-C.	
1.5 Formation		
C26	Votre entité a-t-elle dispensé une formation LCB/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	
C27	Votre entité a-t-elle dispensé une formation en LCB/FT-P-C à ses directeurs/sa direction au cours de la période de déclaration ?	
C28	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LCB/FT-P-C pour ses employés du front office au cours de la période de déclaration ?	
C29	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LCB/FT-P-C pour ses employés du back office au cours de la période de déclaration ?	
C30	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LCB/FT-P-C pour ses employés du département de conformité au cours de la période de déclaration ?	
C31	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LCB/FT-P-C pour son service d'audit interne au cours de la période de déclaration ?	

C#	Question Text	Instructions
C32	Prière d'indiquer le nombre total d'employés formés sur les questions de LCB/FT-P-C au cours du cycle de déclaration.	
C33	Les employés sont-ils tenus de participer à une formation en LCB/FT-P-C avant d'être affectés à des tâches en contact avec la clientèle ou à d'autres tâches en lien avec la LCB/FT-P-C ?	
C34	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation initiale.	
C35	Les employés sont-ils tenus de suivre une formation périodique de remise à niveau pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de LCB/FT-P-C ?	
C36	Veuillez indiquer le nombre d'employés ayant reçu une formation de remise à niveau au cours de la période de déclaration.	
C37	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation de remise à niveau.	
C38	L'entité fournit-elle une formation spécialisée aux employés travaillant dans des domaines à haut risque, tels que la conformité et le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle ?	
C39	Prière d'indiquer le nombre total d'activités de formation/sensibilisation sur les questions de LCB/FT-P-C au cours du cycle de déclaration.	
C40	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles la diffusion de documents connexes (textes juridiques, procédures, orientations…) ?	
C41	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles des réunions internes ?	
C42	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles la consultation du site web de l'AMSF ?	
C43	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe installé à Monaco ?	
C44	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe hors de Monaco ?	
C45	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles une formation par une autre entité du groupe ?	
C46	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles d'autres activités ?	
C47	Quelles autres activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C comprenaient-elles ?	

C#	Question Text	Instructions
C48	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LCB ?	
C49	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LFT ?	
C50	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LCB du groupe ?	
C51	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LFT du groupe ?	
C52	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés aux typologies ?	
C53	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés à des cas pratiques ?	
C54	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés à l'actualité ?	
C55	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés à la corruption ?	
C56	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés au financement du terrorisme ?	
C57	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés aux crypto-monnaies ?	
C58	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
C59	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés à l'évasion fiscale ?	
C60	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets liés à la fraude ?	
C61	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert des sujets non susmentionnés ?	
C62	Quels autres sujets les activités de formation/sensibilisation à la LCB/FT-P-C ont-elles couvert ?	
1.6 CDD – Mesures de vigilance		
C63	Votre entité enregistre-t-elle tous les éléments suivants dans sa base de données clients :	

C#	Question Text	Instructions
	• Prénom • Nom • date de naissance • lieu de naissance • nationalité • pays de résidence • résidence fiscale • activité • patrimoine	
C64	Prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis.	
C65	La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant : • Nom • Pays d'incorporation • Date de constitution • Administrateurs / Directeurs • Bénéficiaires effectifs • Représentants légaux • Mandataires • Niveau de risque • Représentant de la société ou du client	
C66	Prière de préciser quelles informations ne sont pas recueillies.	
C67	La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant : • Donateurs • Fondateurs • Apporteurs d'affaires • Structures de détention complexes • Personne exerçant un contrôle direct/indirect sur une fondation • Protector • Settlor / Constituant • Actionnaires • Trustee	
C68	Prière de préciser quelles informations ne sont pas recueillies.	
C69	La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant : • Titulaires du compte • Titulaires de carte de crédit • Structure de propriété complexe • Déposants/tiers garants • Clients occasionnels • Clients potentiels	

C#	Question Text	Instructions
	• Payeurs de la police d'assurance • Titulaires de la police d'assurance • Bénéficiaires de la police d'assurance • Assurés de la police d'assurance • Locataires de coffres	
C70	Prière de préciser quelles informations ne sont pas recueillies.	
C71	Votre entité enregistre-t-elle dans sa base de données d'autres informations relatives au client ou des informations relatives à l'activité du client ?	L'entité déclarante devrait indiquer si des informations supplémentaires sont insérées ou enregistrées dans sa base de données, c'est-à-dire en plus des informations relatives au client, telles que : prénom, nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, pays de résidence, résidence fiscale, activité du client, arrière-plan socio-économique, origine des fonds et des informations relatives à l'activité du client telles que : titulaire du compte, mandataire, bénéficiaire effectif, administrateurs/directeurs, actionnaires, représentants légaux, settlor/constituant, trustee, bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie, les fondateurs, les donateurs, personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation, protector, Structure de propriété complexe, et apporteurs d'affaires ?
C72	Prière de préciser quelles autres informations sont incluses dans votre base de données clients.	
C73	Les données concernant les anciennes relations clients sont-elles accessibles sur demande par l'AMSF ?	
C74	Votre entité applique-t-elle une approche fondée sur le risque pour les mesures de vigilance relatives la clientèle (CDD) ?	
C75	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures qui précisent la différence dans la documentation et les exigences pour différents niveaux de CDD ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui précisent la différence dans la documentation et les exigences en matière de vigilance simplifiée, standard et renforcée.
C76	Prière de préciser le nombre total de clients uniques qui sont actifs au cours de la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.	**Prière de réutiliser la réponse Q1.**
C77	Votre entité a-t-elle mis en œuvre des mesures de vigilance simplifiée pour des clients au cours de la période de déclaration ?	
C78	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques qui font l'objet de mesures de vigilance simplifiées.	
C79	Votre entité identifie-t-elle et vérifie-t-elle ses clients à l'aide d'informations fiables et indépendantes dans tous les cas de CDD ?	

C#	Question Text	Instructions
C80	Les politiques CDD de votre entité incluent-elles des procédures d'acceptation du client et des procédures d'identification et de vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif ?	
C81	Quel pourcentage-seuil de détention d'actions votre entité utilise-t-elle pour enregistrer les informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?	
C82	Quel est le pourcentage/ seuil de détention d'actions qui implique un enregistrement systématique des informations sur les bénéficiaires effectifs au sein de votre entité ?	
C83	À quelle fréquence les clients classés comme présentant un risque élevé de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme font-ils l'objet de mesures de vigilance ?	
C84	Votre entité examine-t-elle la source du patrimoine avant de prendre en charge le client ?	
C85	Votre entité prend-elle d'autres mesures pour les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
C86	Prière de préciser les autres mesures prises pour les clients à haut risque avant leur prise en charge.	
C87	Votre entité applique-t-elle une identification et une vérification renforcées de tous les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
C88	Votre entité effectue-t-elle des opérations en utilisant des actifs virtuels avec ou pour le compte de clients ?	
C89	Comment l'entité vérifie-t-elle les bénéficiaires effectifs des avoirs virtuels ?	
C90	Votre entité fait-elle appel à des tiers pour les procédures de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle ?	
C91	Votre entité effectue-t-elle des tests concernant la volonté et la capacité des tiers à fournir des informations au cours de la relation, sur demande et sans délai.	
1.7 Mesures de vigilance renforcée		
C92	Avez-vous appliqué des mesures de vigilance renforcée à des clients au cours de la période de déclaration ?	
C93	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée lors de leur intégration.	
C94	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée dans le cadre des relations d'affaires.	
C95	Prière d'indiquer le pourcentage de clients uniques qui ont fait l'objet d'une vigilance renforcée.	C'est-à-dire le nombre de clients soumis à des mesures de vigilance renforcées ÷ le nombre total de clients.

C#	Question Text	Instructions
C96	Prière d'indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	
C97	Prière d'indiquer le pourcentage de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	Pour obtenir ce pourcentage, il faudra diviser le nombre de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui des mesures de vigilance renforcées ont été appliquées par le nombre total de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques.
1.8 Évaluations des risques		
C98	Votre entité applique-t-elle des évaluations des risques de LCB/FT-P-C à ses clients ?	
C99	Combien de niveaux de risque LCB/FT-P-C votre entité a-t-elle pour ses clients ?	
C100	Avez-vous eu des clients présentant un risque élevé en matière LCB/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	
C101	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques classés comme présentant un risque élevé de LCB/FT-P-C.	
C102	Avez-vous des clients dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé ?	
C103	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé.	
C104	Les considérations relatives à l'affectation de haut risque de votre entité incluent-elles TOUTES les informations suivantes : • pays de residence • activité • statut PPE • type de client • produits et services • types d'opérations • canaux de distribution • comptes à intitulé conventionnel • avoirs sous gestion • volume d'opérations • nature des opérations	
C105	Prière de préciser quels éléments ne sont pas pris en compte.	
C106	Les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité incluent-elles des mesures supplémentaires non susmentionnées ?	
C107	Prière de préciser quelles mesures supplémentaires non susmentionnées sont incluses dans les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité.	
C108	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LCB/FT-P-C ?	évaluations des clients

C#	Question Text	Instructions
C109	Votre entité utilise-t-elle une liste de pays sensibles pour l'évaluation des risques de LCB/FT-P-C ?	évaluations des clients
C110	Votre entité utilise-t-elle une liste d'activités sensibles pour l'évaluation des risques de LCB/FT-P-C ?	évaluations des clients
C111	Quelles activités client votre entité associe-t-elle aux clients à haut risque ?	
C112	Votre entité examine-t-elle séparément les risques de BC et de FT ?	évaluation propre de l'entité
C113	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LCB/FT-P-C ?	évaluation propre de l'entité
1.9 Audit / Contrôles		
C114	Le processus de contrôle interne de votre entité comprend-il un contrôleur permanent ?	
C115	Le contrôleur permanent est-il une personne différente du responsable LCB/FT-P-C ?	
C116	Le dispositif de contrôle interne de votre entité comprend-il un service d'audit interne ?	
C117	Combien de problématiques significatives ont été identifiées dans le dernier rapport d'audit (concernant la LCB/FT-P-C) ?	
C118	Quand a eu lieu le dernier audit effectué par le SICCFIN/AMSF pour votre entité ?	
C119	Votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit AMSF sur site ?	
C120	Date du dernier audit / inspection sur site de l'AMSF.	
C121	En quelle année votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit ACPR pour la dernière fois ?	
C122	Quand a eu lieu le dernier audit effectué par le CCAF pour votre entité ?	
C123	En quelle année votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit interne LCB/FT-P-C pour la dernière fois ?	
C124	En quelle année votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit de groupe LCB/FT-P-C pour la dernière fois ?	
C125	Votre entité a-t-elle effectué d'autres audits non susmentionnés ?	
C126	Précisez les types des autres audits et indiquez l'année du dernier audit de chaque type.	
C127	Votre entité a-t-elle un programme annuel de contrôle des chèques ?	
1.10 Opérations en espèces		
C128	Votre entité effectue-t-elle des transactions en espèces avec des clients ?	Qu'il s'agisse de paiements entrants ou sortants
C129	Votre entité applique-t-elle des contrôles et des procédures spécifiques de LCB/FT-P-C pour les opérations en espèces ?	
C130	Prière de décrire les contrôles et procédures spécifiques aux opérations en espèces que votre entité applique.	

C#	Question Text	Instructions
1.11 Surveillance		
C131	Votre entité a-t-elle mis en place un système automatisé pour surveiller les opérations afin de détecter d'éventuelles suspicions et signaler les opérations suspectes ?	
C132	Ce système a-t-il été adapté à l'entité située à Monaco ?	
C133	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients au cours de la période de déclaration.	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q3.**
C134	Disposez-vous d'un système qui génère des alertes liées au blanchiment de capitaux ?	
C135	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes généré au cours de la période de déclaration par le système automatisé, liées au blanchiment de capitaux.	
C136	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au blanchiment de capitaux.	
C137	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au blanchiment de capitaux.	
C138	Disposez-vous d'un système qui génère des alertes liées au financement du terrorisme ?	
C139	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes relevées au cours de la période de déclaration par le système automatisé, liées au financement du terrorisme.	
C140	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au financement du terrorisme.	
C141	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au financement du terrorisme.	
C142	Avez-vous rejeté des opérations en raison d'informations insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire ?	
C143	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations entrantes rejetées en raison d'informations insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire.	
C144	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds entrants rejetés en raison d'informations insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire en EUR.	
C145	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations sortantes rejetées en raison d'informations insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire.	
C146	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds sortants rejetés en raison d'informations insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire en EUR.	

C#	Question Text	Instructions
1.12 Surveillance - prospects rejetés		
C147	Avez-vous rejeté des prospects en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q410.**
C148	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration.	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q411.**
C149	Votre entité peut-elle distinguer si un prospect (client potentiel) a été rejeté en raison d'un attribut / activité / déficience du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de la banque ?	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q412.**
C150	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de votre banque en matière de LCB/FT-P-C.	
C151	Votre entité peut-elle distinguer si un prospect (client potentiel) a été bloqué/rejeté en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de la banque, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au BC/FT-P-C ?	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q414.**
C152	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de blanchiment de capitaux au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de votre banque en matière de LCB/FT-P-C.	
C153	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de votre banque en matière de LCB/FT-P-C.	
C154	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations liées au contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de votre banque en matière de LCB/FT-P-C.	
1.13 Surveillance - d'opérations de clients bloquées/rejetées		
C155	Avez-vous bloquées/rejetées des opérations en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q418.**
C156	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations de clients bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q419.**

C#	Question Text	Instructions
	raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration.	
C157	Votre entité peut-elle distinguer si une opération a été bloquée/rejetée en raison d'un attribut / activité / déficience du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de la banque ?	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q420.**
C158	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations de clients bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de votre banque en matière de LCB/FT-P-C.	
C159	Votre entité peut-elle distinguer si une opération a été bloquée/rejetée en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de la banque, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au BC/FT-P-C ?	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q422.**
C160	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations client bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations de blanchiment de capitaux au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de LCB/FT-P-C de votre banque.	
C161	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations client bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de LCB/FT-P-C de votre banque.	
C162	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations client bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations liées au contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de LCB/FT-P-C de votre banque.	
1.14 Surveillance - relations clients résiliées		
C163	Avez-vous mis fin à des relations d'affaires avec des clients en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q426.**
C164	Prière d'indiquer le nombre total de relations clients résiliées en raison de considérations liées au BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration (résiliation de la relation d'affaires en cours).	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q427.**
C165	Votre entité peut-elle distinguer si une relation d'affaires a été résiliée en raison d'un attribut / activité / déficience du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de la banque ?	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q428.**

C#	Question Text	Instructions
C166	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de LCB/FT-P-C de votre banque.	
C167	Votre entité peut-elle distinguer si une relation d'affaires avec un client a été résiliée en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de la banque, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au BC/FT-P-C ?	**Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q430.**
C168	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de blanchiment de capitaux au cours de la période de déclaration, fondées sur les pratiques discrétionnaires de LCB/FT-P-C de votre banque.	
C169	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de financement du terrorisme au cours de la période de, fondées sur les pratiques discrétionnaires de LCB/FT-P-C de votre banque.	
C170	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de, fondées sur les pratiques discrétionnaires de LCB/FT-P-C de votre banque.	
1.15 Conservation des informations		
C171	Votre entité conserve-t-elle les informations relatives aux opérations pendant au moins 5 ans ?	
C172	Votre entité conserve-t-elle toutes les correspondances relatives aux CDD et les correspondances commerciales pendant au moins 5 ans après la fin d'une relation client ?	
C173	Votre entité conserve-t-elle ces informations et documents dans un endroit sûr et sécurisé ?	
C174	Ces informations et documents sont-ils rapidement mis à la disposition des autorités compétentes sur demande ?	Lorsqu'elle fournit sa réponse, l'entité déclarante devrait tenir compte des facteurs suivants : (1) Les données ci-dessus sont-elles recueillies sous forme électronique et sont facilement récupérables à partir des systèmes informatiques ?

C#	Question Text	Instructions
		(2) Le système informatique a-t-il la fonctionnalité de filtrer et de trier les informations afin qu'ils puissent être récupérés rapidement ? (3) Y a-t-il un effort manuel requis pour trouver les données des clients, par exemple, si les fichiers sont stockés uniquement en version papier, ou, lorsqu'ils sont stockés sous forme électronique, les systèmes informatiques ne sont pas configurés pour permettre un accès facile aux données requises.
C175	Votre entité dispose-t-elle de sauvegardes des informations relatives aux CDD et aux correspondances commerciales avec un plan de récupération des données ?	
1.16 Sanctions financières ciblées		
C176	Les politiques et procédures de l'entité couvrent-elles de manière adéquate le filtrage et les alertes des sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent de manière adéquate les éléments de filtrage et d'alerte des sanctions financières ciblées. Les politiques et procédures doivent couvrir les exigences ciblées liées aux sanctions financières concernant au moins les éléments suivants : (a) clients, bénéficiaires effectifs, parties à une opération, tiers concernés (intermédiaires, agents) ou autres personnes liées ; (b) fréquence et portée du filtrage ; (c) traitement des alertes, des faux positifs (y compris comment les alertes doivent être résolues lorsque les informations sont indisponibles, incomplètes ou potentiellement non fiables).
C177	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité sont-ils impliqués dans la surveillance des risques et des questions de conformité liés aux sanctions financières ciblées quant au financement du terrorisme et de la prolifération ?	La réponse devrait contenir des informations sur l'implication du conseil d'administration ou de la haute direction dans la surveillance des risques et des questions de conformité liées à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées. L'engagement pertinent peut inclure : (1) l'approbation par le conseil d'administration ou la haute direction des politiques, procédures et directives relatives aux sanctions financières ciblées ; (2) l'approbation (affectation) de ressources financières, techniques (informatiques) ou humaines visant à accroître le niveau de conformité aux obligations des sanctions financières ciblées, telles que le renforcement des connaissances et des

C#	Question Text	Instructions
		compétences des employés dans le domaine des sanctions financières ciblées (formations, séminaires, certificats) et/ou le recrutement d'employés supplémentaires, l'allocation des ressources nécessaires à la mise en place de solutions de filtrage automatisé, etc., (3) des rapports réguliers sur la conformité des sanctions financières ciblées, y compris les risques de contournement des sanctions, les tendances et les vulnérabilités, (4) l'organisation d'audits internes en matière de sanctions financières ciblées et la mise en œuvre de mesures en temps opportun pour remédier aux déficiences, etc.
C178	Votre entité dispose-t-elle de politiques et de procédures concernant le contrôle direct et indirect des avoirs des personnes ciblées par les sanctions financières pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?	
C179	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures concernant le gel des avoirs (sans délai) des personnes désignées par des sanctions financières ciblées et leur signalement aux autorités compétentes ?	
C180	Votre entité consulte-t-elle la liste nationale de gel des avoirs lors de l'intégration des nouveaux clients ou lors de la mise à jour de la liste ?	
C181	Votre entité dispose-t-elle d'un système automatisé de vérification de la base de données clients conformément à l'article 16 de l'Ordonnance Souveraine n° 8.664 du 26 mai 2021 ?	
C182	Le système automatisé de l'entité effectue-t-il des vérifications lors de l'entrée en relation pour tous les éléments suivants (le cas échéant par client/type d'activité) : • titulaire du compte • mandataire • bénéficiaire effectif • administrateurs/directeurs • actionnaires • représentants légaux • settlor/constituant • trustee • protector • locataires de coffres • apporteurs d'affaires	
C183	Le système automatisé de l'entité effectue-t-il des vérifications lors de l'entrée en relation pour tous les éléments suivants :	

C#	Question Text	Instructions
	• apporteurs d'affaires • titulaires de carte de crédit • structure de propriété complexe • déposants/tiers garants • clients occasionnels • clients potentiels • payeur de la police d'assurance • titulaire de la police d'assurance • bénéficiaire de la police d'assurance • assuré de la police	
C184	Si votre entité ne recueille pas les éléments mentionnés dans les deux questions ci-dessus, prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis ?	Si tous les éléments le sont, veuillez répondre par « NA ».
C185	Le système automatisé de l'entité effectue-t-il d'autres vérifications non susmentionnées lors de l'entrée en relation ?	
C186	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les titulaires de compte ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C187	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les mandataires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C188	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les bénéficiaires effectifs ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C189	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les administrateurs/directeurs ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C190	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les actionnaires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C191	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les représentants légaux ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C192	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les settlors/constituants ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C193	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les trustees ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C194	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les protectors ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C195	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les locataires de coffres ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C196	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les apporteurs d'affaires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.

C#	Question Text	Instructions
C197	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les titulaires de cartes de crédit ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C198	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les structures de propriété complexe ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C199	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les déposants/tiers garants ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C200	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les payeurs de la police d'assurance ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C201	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les titulaires de la police d'assurance ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C202	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les bénéficiaires de la police d'assurance ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C203	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les assurés de la police d'assurance ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C204	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les bénéficiaires des fonds ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
C205	Votre entité procède-t-elle à des filtrage (terrorisme, prolifération, sanctions financières) sur des sujets pertinents pour toute la chaîne des paiements jusqu'au bénéficiaire final.	
C206	Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration.	
C207	Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
C208	Prière d'indiquer la valeur totale des avoirs gelés (en EUR) liés au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration.	
C209	Prière d'indiquer la valeur totale des avoirs gelés (en EUR) liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
C210	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la Direction du Budget et du Trésor (DBT) concernant le financement du terrorisme.	

C#	Question Text	Instructions
C211	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la DBT concernant le financement de la prolifération des armes de destruction massive.	
C212	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au financement du terrorisme ou au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
C213	Quelles autres mesures votre entité a-t-elle prises en matière de financement du terrorisme ?	
C214	Quelles autres mesures votre entité a-t-elle prises concernant le financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
1.17 Personne politiquement exposée (PPE)		
C215	Votre entité prend-elle des mesures pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des personnes politiquement exposées (PPE) ?	
C216	Quelles mesures votre entité applique-t-elle pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des PPE ?	
C217	Quelles procédures supplémentaires de LCB/FT-P-C sont appliquées pour les PPE (par rapport à un client à risque standard) ?	L'entité déclarante devrait fournir une liste des mesures supplémentaires spécifiques et renforcées qui sont prises pour les PPE par rapport aux clients à risque standard. Par exemple : (a) avant d'établir une relation d'affaires, (b) au cours d'une relation d'affaires. Si les mesures susmentionnées diffèrent pour les PPE locales et étrangères, prière d'indiquer quelle mesure s'applique à une PPE locale et laquelle s'applique à une PPE étrangère.
C218	Etes-vous entrée en relation avec des PPE au cours de la période de déclaration ?	
C219	Un filtrage des PPE est-t-il effectué dans le cadre du processus de CDD pour les nouveaux clients ?	
C220	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures consacrées par le personnel chargé de la LCB/FT-P-C en amont de l'accueil d'un nouveau client PPE.	
C221	Veuillez indiquer une estimation du pourcentage de correspondance entre les informations auto-déclarées et la détermination du statut de PPE.	
C222	Le filtrage des PPE a-t-il lieu de façon continue ?	
C223	Veuillez indiquer le nombre moyen approximatif de jours nécessaires à la réévaluation du statut de PPE après des événements (tels que des changements de fonctions politiques).	
C224	Les PPE font-elles l'objet d'une surveillance accrue ?	
C225	Votre entité considère-t-elle toutes les relations PPE comme à haut risque de LCB/FT-P-C ?	

C#	Question Text	Instructions
C226	Votre entité a-t-elle toujours besoin de l'approbation de la haute direction pour intégrer un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui est une PPE et pour poursuivre une relation commerciale avec un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui devient une PPE après l'établissement de la relation commerciale ?	
C227	Parmi votre clientèle, avez-vous des personnes qui sont devenues des PPE en cours de la relation d'affaire pendant la période de déclaration ?	
1.18 Déclarations d'opérations suspectes		
C228	Votre entité s'est-elle enregistrée dans goAML ?	
C229	Veuillez préciser pourquoi.	(lorsque la réponse ci-dessus est non)
C230	Avez-vous identifié ou reporté des transactions ou activités suspectes à votre compliance officer au cours de la période de déclaration ?	
C231	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations et d'activités suspectes identifiées et déclarées en interne (au niveau de votre entité) au responsable de la conformité au cours de la période de déclaration.	(Pas nécessairement déposées à la CRF)
C232	Votre entité a-t-elle déposé des DOS/DAS auprès de la CRF au cours de la période de déclaration ?	
C233	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C234	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au financement du terrorisme que votre entité a déclarées à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le nombre d'opérations suspectes, liées au financement du terrorisme, qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
C235	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au blanchiment de capitaux que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le nombre d'opérations suspectes, liées au blanchiment de capitaux, qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
C236	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux sanctions financières ciblées que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C237	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux actifs virtuels ou aux prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C238	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux personnes morales monégasques déclarées à la CRF au cours de la période de déclaration.	Lorsque la Personne Morale Monégasque fait l'objet de la DOS/DAS.
C239	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux personnes morales étrangères déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C240	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux trusts étrangers déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	

C#	Question Text	Instructions
C241	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux infractions fiscales étrangères (pénales ou administratives) déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C242	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au crime organisé déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C243	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS résultant d'une relation d'affaires rejetée et qui a donné lieu à une transmission à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C244	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS résultant d'une opération rejetée et qui a donné lieu à une transmission à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C245	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à autre raison non-mentionnée ci-dessus que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C246	Prière d'indiquer le nombre total de tentatives d'opérations qui n'ont pas abouti et qui ont été déclarées à la CRF, au cours de la période de déclaration.	
C247	Votre entité a-t-elle réagi en interne aux opérations suspectes ? (Par exemple : modification de la relation client, modification du niveau de risque du client)	Par exemple : modification de la relation client, modification du niveau de risque du client, prise de mesures pour éviter les dénonciations, etc.
C248	Votre entité a-t-elle pris des mesures pour renforcer les contrôles internes en matière de LCB/FT-P-C, amender les politiques et procédures ou entreprendre d'autres procédures pour améliorer la déclaration des opérations suspectes au cours de la période de déclaration ?	
1.19 Commentaires et retours		
C249	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
C250	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions, Signatories

S#	Question Text	Instructions
Signataires		
S1	La ou les personnes dont le nom et le titre sont ajoutés ici attestent qu'elles ont fourni des réponses exactes aux questions, au mieux de leurs capacités.	
S2	Le nom et le titre de la personne ajoutée ici attestent qu'elle est dûment autorisée à représenter l'entité déclarante et qu'elle s'est assurée que les données soumises ont été correctement examinées et constituent une représentation exacte, au mieux de ses capacités.	
S3	Avez-vous besoin de rendre ce questionnaire sous forme incomplète ?	Si ce n'est pas le cas, prière d'écrire « Complet ». Si c'est le cas, prière d'indiquer la raison de la soumission d'un questionnaire incomplet. Une soumission incomplète peut entraîner une attention supplémentaire ou d'autres actions.